

POLÉMIQUE

Jet-ski sur le Léman: vers un règlement strict?

Par Marie Prieur. Mis à jour le 01.12.2014 4 Commentaires

Le préfet de Haute-Savoie veut limiter les horaires et les zones de pratique.



La pratique du jet-ski sur le Léman fait des vagues.
Image: Lucien Fortunati

Signaler une erreur

Vous avez vu une erreur? Merci de nous en informer.

Partager & Commenter



Google-Publicité

Implants Dentaires

1/3 Prix Dentaire en Hongrie, 60km de Vienne,
Hotel+Transfer Gratuit!
fr.empireclinic.com

Nettoyer disque dur Mac

Nettoyez le disque dur de votre Mac
Téléchargez CleanMyMac gratuitement
macpaw.com/CleanMyMac

La décision de justice permettant la pratique du jet-ski sur le Léman haut-savoyard continue de faire des vagues. Suite à une réunion le 25 novembre, rassemblant les différents acteurs de ce dossier, le sous-préfet de Thonon, Jean-Yves Le Merrer a établi les bases d'un futur règlement. Il assure que les horaires de pratique seront limités de 14 h à 17 h et sur une zone géographique allant de Meillerie à Lugrin. Mais surtout, seuls seront autorisés «les jet-skis à propulsion électrique», en prévoyant un départ à 600 m de distance de la rive. Et d'ajouter: «Le préfet n'a pas l'intention d'accorder d'autorisation d'occupation du domaine public pour des bases de jet-ski.»

De quoi faire bondir Pascal Guarnieri. Ce Neuvancellois qui se bat depuis des années pour pouvoir pratiquer le jet-ski sur le Léman lâche: «Ils ne savent pas lire une décision de justice qui est pourtant écrite et motivée! Cette histoire de jet-ski électrique, c'est un écran de fumée. La Cour s'est prononcée sur les engins à moteur.»

L'arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon a en effet précisé qu'aucune loi ou texte ne permettait au préfet «d'édicter une interdiction aussi générale et absolue de l'usage des véhicules nautiques à moteur».

La Cour a par ailleurs enjoint au préfet de la Haute-Savoie de «délivrer dans un délai de deux mois l'autorisation de créer une base de véhicules nautiques, sollicitée par M. X» En l'espèce: Pascal Guarnieri. Ce dernier a en effet un projet déjà fort avancé de base à Maxilly, où il bénéficie du soutien de la Municipalité. «C'est l'emplacement idéal, souligne le maire Daniel Magnin. De plus, pourquoi interdire les jet-skis alors que les bateaux à moteurs sont autorisés? On n'entend pas les jet-skis!»

Les opposants ne sont pas de cet avis. Ils continuent de réclamer l'interdiction totale. La pétition du collectif «Le Léman sans jet-ski» a recueilli plus de 2800 signatures. Un rassemblement est prévu à Thonon samedi 13 décembre.

(TDG)